



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 21 NOVEMBRE 2017



PROCES VERBAL N°10



BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2017
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 15 NOVEMBRE 2017

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**

Présents : 28

Excusé avec procuration : /

Absents : 14

Votants : 28

Secrétaire de la séance : Mme ENON Sylvie

Présents : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, HOUTEKINS, CHARRE et Mme ARDRIT - Délégués : Mme ENON, MM. GREGOIRE, SAUVETRE, DECHEREUX, BAPTISTE, ROCHARD Ch, MILLE, Mmes BABIN, GELEE, MM. MORICEAU Cl, PETIT, BOULORD, Mme GRANGER, MM. NERBUSSON, COCHARD et DUGAS.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. ROCHARD S, MEUNIER, BIGOT, Mme RENAULT, MM. BREMAND, DUHEM, SINTIVE, COLLOT, Mmes RIVEAULT, ROUX, MM. PINEAU, FOUCHEREAU, GIRET et FERJOU.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

**NOTE DE SYNTHÈSE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 21 NOVEMBRE 2017 A 18 H
AU CENTRE PROMETHEE
(SALLES ATLAS ET ATHÉNA)**

ORDRE DU JOUR

I – PÔLE DIRECTION GÉNÉRALE

3) – Ressources Financières (RF) :

2017-11-21-RF01 - Pacte Financier et Fiscal - Attribution d'un fonds de concours aux communes Coulonges-Thouarsais, Luché-Thouarsais, Louzy, Pierrefitte, Val en Vignes, Saint Martin de Sanzay, Mauzé-Thouarsais, Sainte Gemme, Saint Jacques de Thouars et Marnes.

II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

1) – Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :

2017-11-21-C01 - Convention de mise à disposition avec l'association Trad'Y Danse de Taizé - Atelier de danse traditionnelle.

IV – PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES

3) – Déchets Ménagers (DM) :

2017-11-21-DM01 - Lancement d'une étude relative à la mise en œuvre d'une tarification incitative.

V – PÔLE AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

2) – Energie (E) :

2017-11-21-E01 - Convention de passage sur une parcelle privée (passerelle) dans le cadre d'un circuit vélo.

2017-11-21-E02 - Convention avec les communes traversées par un des circuits vélos « TEPOS ».

2017-11-21-E03 - Engagement de la Communauté de Communes du Thouarsais dans le dispositif Compte CO₂.

3) – Ingénierie (I) :

2017-11-21-I01 - Convention avec les partenaires du collectif « HAN/SEMBLE ».

VI – PÔLE PATRIMOINE ET TOURISME

2) – Tourisme (T) :

2017-11-21-T01 - Tarifs 2018 camping Les Adillons.

2017-11-21-T02 - Tarifs 2018 Centre d'Hébergement Le Châtelier.

BC.2017-11-21-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE COULONGES-THOUARSAIS, LUCHE-THOUARSAIS, LOUZY, PIERREFITTE, VAL EN VIGNES, SAINT MARTIN DE SANZAY, MAUZE-THOUARSAIS, SAINTE GEMME, SAINT JACQUES DE THOUARS ET MARNES.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2009 organisant le dispositif de solidarité financière en direction des communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 Avril 2017 actualisant ce dispositif,

Vu les demandes d'aide financière des communes de Coulonges-Thouarsais, Luché-Thouarsais, Louzy, Pierrefitte, Val en Vignes, St Martin de Sanzay, Mauzé-Thouarsais, Ste Gemme, St Jacques de Thouars et Marnes ;

Considérant que le reliquat du fonds de concours 2017 pour la commune de Saint Martin de Sanzay pourra être reporté sur l'année 2018 sous réserve de maintien du dispositif ;

Après instruction du dossier par les services communautaires, il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution du fonds de concours comme présentée ci-dessous :

| Commune | COULONGES-THOUARSAIS | LUCHE-THOUARSAIS | LOUZY |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Projet | 1)Réfection trottoirs 2) Toiture mairie | Travaux de voirie entre Luché-Thouarsais La Bourelière | Mise en enrobé de 2 chemins |
| Montant HT éligible de l'opération | 29 567,97 | 75 056,00 | 64 464,85 |
| Participation communale avant fonds de concours | 29 567,97 | 75 056,00 | 64 464,85 |
| Montant de l'enveloppe annuelle allouée | 5 331,11 | 6 009,40 | 15 731,53 |
| Reliquat 2016 | 4 060,01 | | |
| Taux de participation de la CCT/coût global du projet | 31,76% | 8,01% | 24,40% |

| Commune | PIERREFITTE | VAL EN VIGNES | SAINT MARTIN DE SANZAY |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Projet | Travaux salle des fêtes | Travaux d'extension et de réaménagement de la mairie | 1)Réparation cloche église 2) Mise aux normes éclairage public 3) Points de défense incendie |
| Montant HT éligible de l'opération | 28 286,55 | 170 596,55 | 25 166,67 |
| Participation communale avant fonds de concours | 28 286,55 | 72 077,04 | 25 166,67 |
| Montant de l'enveloppe annuelle allouée | 4 153,03 | 24 025,69 | 12 316,29 |
| Reliquat 2016 | 4 080,42 | | |
| Taux de participation de la CCT/coût global du projet | 29,11% | 14,08% | 48,94% |

| Commune | MAUZE-THOUARSAIS | SAINTE GEMME | ST JACQUES DE THOUARS | MARNES |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Projet | Rénovation salle des fêtes de Rigné | Construction local des associations | Eclairage public | Programme d'aménagement extérieur avec installation de mobilier urbain |
| Montant HT éligible de l'opération | 225 694,67 | 41 612,50 | 26 599,54 | 8 175,00 |
| Participation communale avant fonds de concours | 72 294,67 | 41 612,50 | 17 205,80 | 8 175,00 |
| Montant de l'enveloppe annuelle allouée | 26 143,86 | 4 748,02 | 5 462,01 | 2 951,15 |
| Montant du fonds de concours 2016 attribué pour le projet | | 4 651,44 | | |
| Taux de participation de la CCT/coût global du projet | 11,58% | 22,59% | 20,53% | 36,10% |

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider l'attribution de fonds de concours dans le cadre du dispositif de solidarité aux communes de Coulonges-Thouarsais, Luché-Thouarsais, Louzy, Pierrefitte, Val en Vignes, Saint Martin de Sanzay, Mauzé-Thouarsais, Sainte Gemme, Saint Jacques de Thouars et Marnes,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-11-21-C01 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ASSOCIATION TRAD'Y DANSE DE TAIZE - ATELIER DE DANSE TRADITIONNELLE.

Code nomenclature FAST : 8.9

Il est proposé d'établir une convention pour la période de septembre 2017 à juin 2018.

Le Conservatoire assurera des prestations horaires (atelier de danse traditionnelle) dans le cadre des activités de l'association Trad' Y Danse de Taizé (interventions à la salle polyvalente de Ligaine).

Ces animations devront rester compatibles avec l'emploi du temps du professeur au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, employeur prioritaire.

La prise en charge des intervenants s'effectuera à hauteur maximum de trente heures sur l'année scolaire (séances d'une heure trente). Les intervenants seront rémunérés sur la base du taux appliqué aux professeurs contractuels du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal. Leurs frais de déplacement leur seront remboursés selon la puissance fiscale du véhicule. En cas d'interventions simultanées de deux intervenants, le cumul horaire sera décompté du total d'heures prévues à l'année.

La responsabilité civile des intervenants et de la Communauté de Communes du Thouarsais ne saurait être mise en cause sauf faute lourde dûment reconnue au cours des animations.

En ce qui concerne la couverture accident du travail et notamment celle liée aux trajets, elle reste du ressort de la Communauté de Communes du Thouarsais, employeur.

Les membres de l'association prendront une inscription au titre des pratiques amateurs au sein du Conservatoire.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention, jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer ce document ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

2017-11-21-DM01 - DÉCHETS MÉNAGERS - LANCEMENT D'UNE ETUDE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE.

La Communauté de Communes du Thouarsais souhaite revoir l'organisation de son service de collecte des déchets afin de proposer une organisation uniformisée et optimisée pour les 10 prochaines années. Une première étude financée par l'ADEME en 2015 avait été confiée au cabinet AJBD. A l'issue de ce travail, les membres du COPIL n'ayant pas assez d'éléments pour choisir un scénario, les élus ont décidé en septembre 2016 de confier la réalisation de l'étude en interne à la responsable du service déchets.

Après avoir considéré les exigences réglementaires qui s'imposent à la collectivité, les enjeux techniques et financiers à prendre en compte, les opportunités de financement et le niveau de service pour l'utilisateur, le COPIL a décidé courant juillet 2017 d'orienter son choix vers un scénario compatible avec la mise en œuvre d'une tarification incitative. Effectivement, au regard des résultats obtenus par certaines collectivités ayant mis en place ce mode de financement du service, le COPIL a considéré qu'il fallait se laisser la possibilité le cas échéant, d'instituer une tarification incitative en lieu et place de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Au regard des objectifs ambitieux de la Loi de Transition Énergétique qui prévoit le passage à 15 millions d'habitants couverts en 2020 puis à 25 millions en 2025, l'ADEME lance un appel à candidatures auprès des collectivités pour financer des études de mise en œuvre de la tarification incitative. La réponse des collectivités est attendue avant le 30 novembre 2017 ou avant le 31 mars 2018. Cette étude est financée à 70 % du montant HT de l'étude.

Les membres du COPIL réunis le 27 octobre dernier proposent de :

- compléter l'étude interne du service déchets par une étude de faisabilité d'une tarification incitative (durée : 5 mois à partir de décembre 2017) ;
- répondre à l'appel à candidatures de l'ADEME avant le 30 novembre 2017 (accompagnement sur le volet tarification incitative uniquement) ;
- retenir la proposition technique du cabinet Inddigo (montant estimatif de l'étude : 18 700 euros HT soit 22 440 euros TTC soit un reste à charge pour la Communauté de communes de 9 350 euros TTC).

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de répondre à l'appel à projet de l'ADEME « Optimisation du SPPGD et tarification incitative » avant le 30 novembre 2017,
- de retenir l'offre du cabinet d'études Inddigo pour un montant de 22 440 euros TTC (reste à charge pour la Communauté de communes de 9 350 euros TTC),
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-11-21-E01 - ENERGIE - CONVENTION DE PASSAGE SUR UNE PARCELLE PRIVEE (PASSERELLE) DANS LE CADRE D'UN CIRCUIT VELO.

La Communauté de Communes du Thouarsais est engagée dans la démarche « Territoire à Énergie POSitive » plus communément appelée « TEPOS ». Dans ce cadre, elle s'est fixée pour objectif de couvrir l'intégralité des besoins énergétiques du territoire à partir de sources renouvelables locales d'ici 2050. Pour cela, elle accompagne les acteurs du territoire (particuliers, entreprises, collectivités) dans la réduction de leurs consommations et l'installation d'énergies renouvelables.

Considérant que la valorisation des équipements existants (bâtiments économes en énergie, chaufferies bois, unités de méthanisation et de gazéification, panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, éoliennes,...), est nécessaire, la Communauté de Communes du Thouarsais a souhaité développer deux circuits vélos.

Un circuit sera mis en place autour de Thouars et un second circuit autour de Saint-Varent.

Le circuit proposé autour de Saint-Varent, appelé « L'énergie en Saint-Varentais », passe sur les communes de Luché-Thouarsais, Sainte-Gemme, Saint-Varent et Glénay.

Sur la commune de Glénay, le circuit emprunte une passerelle permettant de traverser le Thouaret.

Cette passerelle appartient à deux propriétaires : la commune de Glénay et M. WALKER Leslie.

Afin de garantir la continuité du circuit « L'énergie en Saint-Varentais » et permettre l'utilisation de cette passerelle, une convention est proposée.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention CCT/ Commune de Glénay/ M.WALKER Leslie, jointe en annexe,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président ayant délégation pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-11-21-E02 - ENERGIE - CONVENTION AVEC LES COMMUNES TRAVERSEES PAR UN DES CIRCUITS VELOS « TEPOS ».

La Communauté de Communes du Thouarsais est engagée dans la démarche « Territoire à Énergie POSitive » plus communément appelée « TEPOS ». Dans ce cadre, elle s'est fixée pour objectif de couvrir l'intégralité des besoins énergétiques du territoire à partir de sources renouvelables locales d'ici 2050. Pour cela, elle accompagne les acteurs du territoire (particuliers, entreprises, collectivités) dans la réduction de leurs consommations et l'installation d'énergies renouvelables.

Considérant que la valorisation des équipements existants (bâtiments économes en énergie, chaufferies bois, unités de méthanisation et de gazéification, panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, éoliennes,...), est nécessaire, la Communauté de Communes du Thouarsais souhaite développer deux circuits vélos.

Un circuit sera mis en place autour de Thouars «L'Énergie en Thouarsais» et un second circuit autour de Saint-Varent «L'Énergie en Saint-Varentais».

Le circuit proposé autour de Saint-Varent passe sur les communes de Luché-Thouarsais, Sainte-Gemme, Saint-Varent et Glénay.

Le circuit proposé autour de Thouars traverse les communes de Sainte-Radegonde, Thouars, Saint-Léger-de-Montbrun, Louzy, Sainte-Verge et Mauzé-Thouarsais.

Afin de valoriser le passage de ces circuits dans chacune des communes citées ci-dessus ainsi que le partenariat avec chaque commune pour la mise en place de la signalétique, il est proposé de passer une convention avec chacune d'elle.

Vu l'avis favorable du COPIL PADREC du 10 avril 2017,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention-type, jointe en annexe, entre la CCT et chacune des communes traversées par un circuit,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président ayant délégation pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-11-21-E03 - ENERGIE - ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS DANS LE DISPOSITIF COMPTE CO2.

Annule et remplace la délibération BC.2017-05-16-E01 - Engagement de la CCT dans le dispositif Compte CO2.

La société O2M a développé avec l'accord de l'ONU, gestionnaire des quotas de CO₂, un dispositif de valorisation du CO₂ évité par les actions sur le patrimoine bâti et les déplacements.

Ainsi, particuliers, entreprises et collectivités peuvent grâce à la plateforme web, www.compteepargneco2.com, cumuler le CO₂ évité par les changements de comportements (éco-gestes pour réduire les consommations des bâtiments, éco-mobilité, éco-conduite...) et les investissements (travaux de maîtrise de l'énergie, conversion énergie fossile/énergie renouvelable...). Ce CO₂ cumulé sur la plateforme peut être soit vendu, soit utilisé pour acheter des biens et services grâce à la **carte CO2** ou être offert.

Ainsi, le Compte CO₂ constitue un outil d'incitation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en faisant du CO₂ une monnaie complémentaire.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Thouarsais s'engage au côté de O2M, dans le développement du Compte CO₂ sur le territoire, en animant la mobilisation locale des acteurs autour de ce dispositif. Des entreprises locales sont également déjà associées à la démarche.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Thouarsais s'engage à deux niveaux :

1. Ouvrir un compte en son nom afin de cumuler le CO₂ évité grâce aux interventions sur les bâtiments communautaires et les déplacements des agents.
2. Proposer des offres sur les services communautaires :
 - pour l'achat avec la **carte CO2** d'une entrée à un spectacle proposé par le Conservatoire de musique, une entrée offerte. 50 entrées gratuites maximum seront proposées.
 - pour l'achat avec la **carte CO2** de 10 entrées aux Bassins du Thouet, des entrées gratuites seront offertes comme suit :
 - 2 entrées gratuites pour l'achat de 10 entrées adultes achetées et 100kg de CO₂.
 - 3 entrées gratuites pour l'achat de 10 entrées enfant achetées et 100kg de CO₂.
 - 2 entrées gratuites pour l'achat de 10 entrées Jardin aquatique/bébés nageurs achetées et 100kg de CO₂.
 - 2 entrées gratuites pour l'achat de 10 entrées Fitness/Cardio + Bassin ludique achetées et 100kg de CO₂.
 - 2 entrées gratuites pour l'achat de 10 entrées Bassins + Sauna/Hammam/Douches émotionnelles achetées et 100kg de CO₂.
 - 1 entrée gratuite pour l'achat de 10 entrées Fitness/Cardio + Sauna/ Hammam/Douches émotionnelles + Bassin ludique achetées et 100kg de CO₂.

100 offres maximum seront proposées.

Pour bénéficier de ces offres, il faudra impérativement payer avec la carte CO2 sur laquelle on cumule le CO2 évité par ses éco-gestes qui est converti en euros.

De nouvelles offres pourront être proposées suite à l'évaluation de cette première action. Elles donneront lieu à une nouvelle délibération.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider l'engagement de la Communauté de Communes dans le dispositif Compte CO₂, en ouvrant un compte et en proposant les offres définies précédemment,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président ayant délégation pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-11-21-I01 - INGENIERIE - CONVENTION AVEC LES PARTENAIRES DU COLLECTIF « HAN/SEMBLE ».

La Communauté de Communes du Thouarsais est engagée dans la démarche « Agenda 22 – Territoire accessible ». Dans ce cadre, un programme d'actions pour la période 2017/2019 a été mis en place. Ce programme a été co-construit avec des élus et associations en lien avec divers handicaps. Huit actions ont été inscrites dans ce programme d'actions.

Afin de réaliser l'action n°2 du programme d'actions intitulée « Sensibilisation du grand public », un groupe de travail constitué d'élus membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, et de personnes en situation de handicap ou de représentants d'associations a été créé. A ce groupe de travail, s'ajoutent des représentants de la caisse locale du Crédit Agricole qui soutient ce type d'initiatives.

Cette action se caractérisera par une journée d'échanges et d'animations afin de sensibiliser aux handicaps et faire (re)découvrir aux habitants du territoire en situation de handicap les activités qu'ils peuvent pratiquer. Cette journée s'appellera « Han/semble » et elle aura lieu le samedi 26 mai 2018. Elle sera co-animée par l'ensemble des membres du groupe de travail constitué en collectif pour l'occasion.

Afin de définir les engagements des membres du collectif « Han/semble », il est proposé une convention fixant les engagements de chacun.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention, jointe en annexe, entre la Communauté de Communes du Thouarsais, les associations membres actives du collectif et la Caisse Régionale du Crédit Agricole.
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président ayant délégation pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-11-21-T01 - TOURISME - TARIFS 2018 CAMPING LES ADILLONS.

Afin d'anticiper la saison 2018 des Adillons, il est proposé au Bureau Communautaire de nouveaux tarifs 2018. Les tarifs concernant les emplacements camping ont été arrondis par rapport à 2017, dans l'optique de simplifier la trésorerie.

TARIFS TTC 2018 – LES ADILLONS

| LOCATION DE CHALET | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| JUSQU'À 6 PERSONNES PAR CHALET Accès Internet gratuit dans les chalets Arrivée 16h et départ 10h | BASSE SAISON₁ Du 01/10/2017 au 29/04/2018 | MOYENNE SAISON Du 30/04 au 06/07/18 et du 01/09 au 30/09/18 | HAUTE SAISON Du 07/07/2018 au 31/08/2018 |
| FORFAIT 1 NUIT | 70 € | 90 € | 110 € ₂ |
| FORFAIT 2 NUITS | 130 € | 160 € | 170 € ₂ |
| FORFAIT 3 NUITS | 170 € | 200 € | 250 € ₂ |
| FORFAIT 1 SEMAINE | 220 € | 300 € | 415 € |
| FORFAIT 1 MOIS | 600 € | 600 € | 800 € |
| CAUTION (non encaissée, sauf si nettoyage non fait ou dégradation) | 400 € par chalet | | |
| TAXE DE SÉJOUR (à régler sur place) | 0,70 € par adulte et par nuitée | | |

(1) Sauf vacances scolaires de la Toussaint, Noël, Février et Pâques, les tarifs appliqués sont alors ceux de moyenne saison.

(2) Selon disponibilités en haute saison.

| EMPLACEMENT DE CAMPING | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| FORFAIT JOURNALIER POUR TENTES, CARAVANES ET CAMPING-CARS (dans la limite de 8 personnes par emplacement) | BASSE SAISON₁ Du 01/10/2016 au 29/04/2017 | MOYENNE SAISON Du 30/04 au 07/07/17 et du 28/08 au 30/09/17 | HAUTE SAISON Du 08/07/2017 au 27/08/2017 |
| Emplacement (1 à 2 personnes + 1 voiture) | FERMÉ | 8 € | 12 € |
| Personne supplémentaire (plus de 13 ans) | | 3 € | 4 € |
| Enfant supplémentaire (de 3 à 13 ans) | | 1 € | 2 € |
| Électricité | | 3 € | 4 € |
| TAXE DE SÉJOUR (à régler sur place) | 0,20 € par adulte et par nuitée | | |

| PRESTATIONS ANNEXES | PAR JOUR | PAR SEMAINE |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|
| Location de linge de lit (paire de draps) | 8 € / personne | |
| Location de linge de toilette (serviettes) | 5 € / personne | |
| Animal | 1 € en MS | 1,50 € en HS |
| Kit bébé (lit + chaise + baignoire + matelas à langer) | 4 € | 20 € |
| Petit électroménager (plancha, appareil à fondue, raclette, crêpière) | 4 € | 20 € |
| Forfait nettoyage de fin de séjour | 90 € | |

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2017-11-21-T02 - TOURISME - TARIFS 2018 CENTRE D'HÉBERGEMENT LE CHÂTELIER.

Afin d'anticiper la saison 2018 et suite à un changement de prestataire de restauration, il est proposé au Bureau Communautaire de nouveaux tarifs 2018.

TARIFS TTC 2018 LE CHÂTELIER

| PRESTATIONS - FORMULES | | | | | | | | |
|------------------------|-------------------------|----------|------------------------------------|---------------------|----------|------------------------------------|-------------|----------|
| Type Groupe | Tarifs Pension Complète | | | Tarifs Demi Pension | | | Tarifs Nuit | |
| | Classique | Traiteur | Remise exceptionnelle ² | Classique | Traiteur | Remise exceptionnelle ² | + PDJ | Sans PDJ |
| Enfants (- de 18 ans) | 36 € | 41 € | 35 € | 26 € | 31 € | 25 € | 18 € | 15 € |
| Adultes | 41 € | 46 € | 40 € | 31 € | 36 € | 30 € | 20 € | 15 € |

*Les tarifs ci-dessus comprennent les lits faits à l'arrivée.

*La gratuité pour 1 personne est appliquée en long séjour (4 nuits et +) pour les groupes + de 50 pers

² Les prix avec remise exceptionnelle sont appliqués sous condition, avec validation préalable de la directrice :

- Client fidèle ayant déjà séjourné au Châtelier
- Réservation client d'un montant total égal ou supérieur à 5 000 € TTC.

Une remise de 5 % maximum sur tous ces tarifs peut s'appliquer sous condition :

- Réservation client d'un montant total égal ou supérieur à 5 000 € TTC et jusqu'à 10 000€

- Réparation d'un litige lors de la réservation (exemple : délai de réponse dépassé, erreur de la part de l'hébergement ou de l'Office de Tourisme)

Une remise de 10 % maximum sur tous ces tarifs peut s'appliquer sous condition :

- Réservation client d'un montant total égal ou supérieur à 10 000 € TTC
- Réparation d'un litige lors de la réservation (exemple : délai de réponse dépassé, erreur de la part de l'hébergement ou de l'Office de Tourisme)

| GESTION LIBRE | | | | | |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Location de la salle restauration et de la cuisine sur 24 heures | Location des salles sur 24 heures | Location des salles + RDC hébergement (2 jours / 1 nuit) | Location du site complet sur un week-end (2 jours / 1 nuit) | Location du site complet sur un week-end pendant occupation American Village (2 jours / 1 nuit) | Journée supplémentaire |
| 400 € | 800 € | 1 200 € | 1 500 € | 1 400 € | 600 € |

| | | | |
|----------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|
| Location salles 1 et 2 Demi-journée | Location salles 1 et 2 Journée | Location salle 1, 2 ou 3 Demi-journée | Location salle 1, 2 ou 3 Journée |
| 90 € | 180 € | 50 € | 90,00 € |

Une remise exceptionnelle jusqu'à 5 % sur tous ces tarifs peut s'appliquer sous les mêmes conditions citées plus haut.

| REPAS ADULTES SANS HÉBERGEMENT | | |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| 10 € - Repas classique | 15 € - Repas traiteur | 18 € - Repas festif traiteur |

| SUPPLÉMENTS | |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Taxe de séjour (+ de 18 ans) à régler sur place | 0,70 € / pers. / nuit |
| Supplément chambre incomplète | 7 € / chambre / nuit |
| Collation supplémentaire | 2 € / pers |
| Changement de draps en cours de séjour | 4 € / lit |
| Nettoyage couette | 10 € / couette |
| Machine à laver 15 kg + sèche linge + poudre 1 dose | 7,50 € |
| Photocopies Noir et blanc prix dégressif à partir de 100 photocopies | A4 = 0,30 € ou A3 = 0,60 € A4 = 0,20 € ou A3 = 0,50 € |

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.